

Le décret dit Inscriptions

Lycée de Berlaymont

Une inscription administrative

01

UN DÉCRET

02

UN POSTULAT

03

DES
CONSÉQUENCES...

Objectif du décret

- ◆ Organiser de manière pragmatique et transparente le processus d'inscription.
- ◆ Assurer à toutes les familles l'égalité d'accès à l'ensemble des établissements et l'égalité de traitement dans le processus d'inscription.
- ◆ Promouvoir la lutte contre l'échec scolaire, le décrochage, la relégation en soutenant la mixité sociale, culturelle et académique.

Procédure d'inscription

- ◇ Quand inscrire votre enfant ?
- ◇ Comment inscrire votre enfant ?
- ◇ Où introduire la demande d'inscription ?
- ◇ Le classement des demandes dans les écoles ?
- ◇ L'optimisation des préférences par la CoGI
- ◇ La confirmation officielle du classement

Période d'inscription

- ◆ Du 25 janvier au 12 février 2027 inclus
- ◆ Période d'enregistrement des demandes d'inscription sans recours à l'ordre chronologique
- ◆ Du 13 février au 18 avril 2027 inclus
 - Aucune inscription ne peut être introduite.
 - Période durant laquelle le Classement « CoGI » s'effectue si l'établissement est dit « complet »
- ◆ A partir du 19 avril 2027
 - Reprise des inscriptions – Classement chronologique des demandes à la suite du classement par l'école et de l'éventuel classement « CoGI » des inscriptions actées entre le 2 février et le 6 mars inclus.

Comment inscrire votre enfant ?

- ◆ Via un formulaire unique d'inscription (F.U.I) remis par l'école primaire actuelle de votre enfant
- ◆ Via un formulaire émis par l'administration (www.inscription.cfwb.be)
 - Demande à faire pour les élèves fréquentant une école de la communauté néerlandophone
 - Demande à faire pour les élèves provenant d'un système scolaire étranger
- ◆ Via un duplicata émis par l'école secondaire où la demande veut être déposée

Le formulaire unique d'inscription (F.U.I)

◆ Complété par l'école primaire, et à vérifier, pour :

- Les données relatives à l'établissement primaire ;
- La date d'inscription dans l'école primaire (attention, la période en section maternelle n'est pas prise en compte) ;
- Eventuellement, la langue d'immersion suivie depuis la 3^e primaire au moins.

◆ Complété avec l'aide de l'école secondaire pour :

- L'identification de l'implantation de l'école de 1^{re} préférence
- L'inscription en immersion (si l'enfant souhaite s'inscrire en immersion)
- Les priorités hiérarchisées auxquelles l'enfant peut prétendre uniquement dans l'école de 1^{re} préférence*

◆ Complété par les parents pour :

- Les autres choix éventuels d'école de la 2^e à la 10^e préférence et leurs identifications (volet confidentiel)
- Les données relatives à la « personne responsable »

*Priorités hiérarchisées

(pour l'école de 1^{er} choix uniquement)

- ◇ Priorité « fraterie »
- ◇ Priorité « enfant en situation précaire »
- ◇ Priorité « enfant à besoins spécifiques » (bénéficiant déjà d'une intégration en primaire)
- ◇ Priorité « internes »
- ◇ Priorité « parent prestant »

Tous les détails pris en compte pour introduire une priorité sont consultables sur le site internet : www.inscription.cfwb.be

Où introduire la demande d'inscription ?

- ❖ Les parents, ou toutes personnes investies de l'autorité parentale, se rendent dans l'école de leur 1^{re} préférence avec le formulaire unique d'inscription reçu préalablement. Une tierce personne peut effectuer cette démarche à condition que cette dernière soit en possession d'une procuration signée d'un des deux parents ou tuteur, accompagnée d'une copie de la carte d'identité de ce(s) dernier(s)
- ❖ Ce formulaire unique d'inscription permet d'exprimer sur un volet confidentiel jusqu'à 9 autres choix d'école classées selon un ordre décroissant des préférences. Ce volet ne sera utilisé que dans le cas où la 1^{re} préférence ne pourra être directement satisfaite.

Quand venir déposer le F.U.I au lycée ?

Entre le 25 janvier et le 12 février 2027

En matinée :

◆ Tous les jours de 7h30 à 12h

En après-midi :

◆ Les mardis et jeudis de 13h30 à 16h

◆ Les lundis et vendredis de 13 h à 14h30 (16h30 le vendredi 12 février 2027)

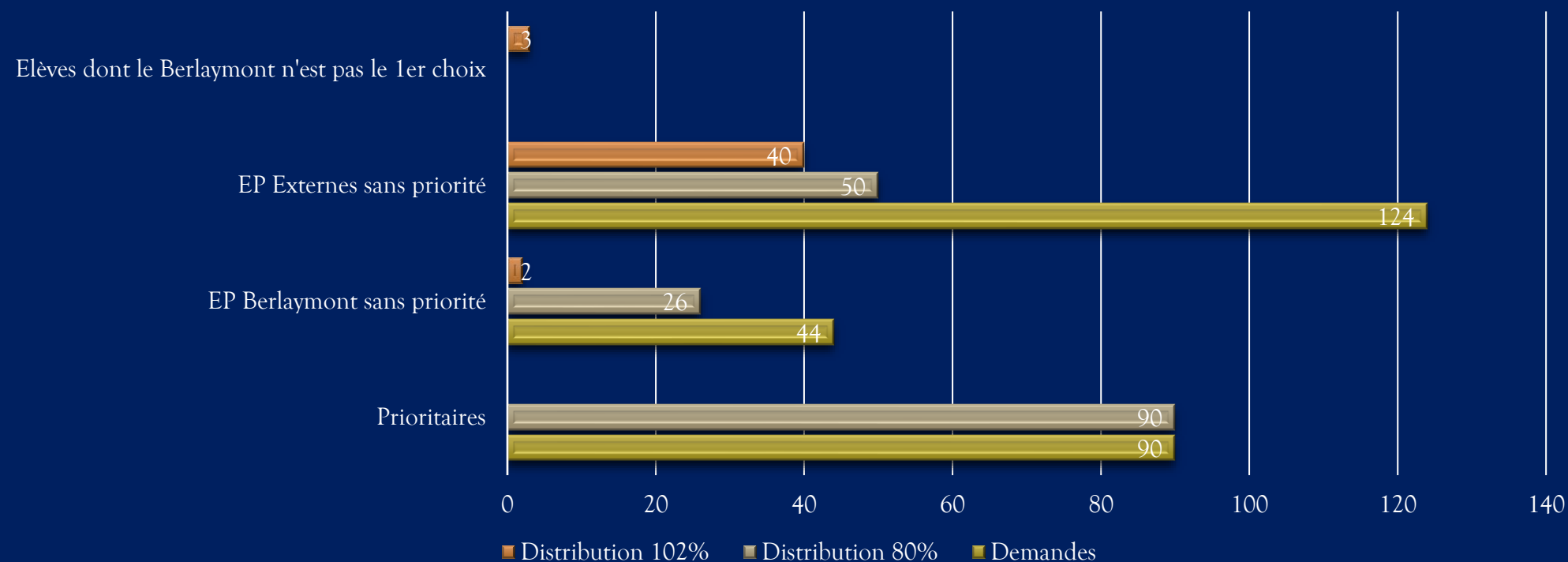
Concrètement ? Les indices ...

- ◇ 2020 – 2021 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 4,2913
 - Dernier élève accepté : 3,1907
- ◇ 2021 – 2022 : (207 places déclarées)
 - INCOMPLET
- ◇ 2022 – 2023 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 4,2866
 - Dernier élève accepté : 2,685
- ◇ 2023 – 2024 : (207 places déclarées)
 - INCOMPLET (indice moyen : 3,3631)
- ◇ 2024 – 2025 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 3,313 (indice moyen)
 - Dernier élève accepté : Inscription Chrono
- ◇ 2025 – 2026 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 3,335 (indice moyen)
 - Dernier élève accepté : 2,60442
- ◇ 2026 – 2027 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 3,2920 (indice moyen)
 - Dernier élève accepté : 2,3154

Répartition pour l'année 2026-2027

(au 1^{er} tour)

Demands d'inscription 2026-2027



L'année 2026-2027 en bref

- ❖ Après la 1^{re} période des inscriptions, notre établissement a reçu 335 demandes d'inscription pour toutes les préférences confondues et 258 élèves ont indiqué notre établissement en 1^{re} préférence.
- ❖ Après le classement de la CIRI au mois de mars, 77 élèves étaient en liste d'attente pour notre établissement.
- ❖ Au mois de juillet, 54 élèves étaient encore en liste d'attente dans notre établissement.
- ❖ Le 24 août, il restait 17 élèves en liste d'attente dans notre établissement.